

Annecy : voilée à l'école, ils tapent tous sur le courageux père d'élève qui a protesté

écrit par Alix | 22 septembre 2016



Une bien sombre affaire.

Elle est chamboulée la chochette.

Pourtant elle a le soutien du maire, des enseignants, de parents d'élèves et même de la police, et surtout du journaliste !

Mais devant la terreur qui la gagne, elle a peur.. Si peur qu'elle a dû se résoudre à porter plainte.

Faut dire qu'elle se baladait au milieu d'une cour d'école avec fichu sur la tête et un mécréant de parent a osé lui dire qu'elle portait là un signe ostentatoire.

On se rassure la police des moeurs chargée d'appliquer la charia est intervenue.

Le mécréant se retrouve avec le maire, les enseignants, des parents, la police et un journaliste sur le dos.

Quant à l'enrubannée elle s'est à mon avis déjà remise du choc émotionnel.

Elle en est encore toute chamboulée cette chef d'entreprise qui a pignon sur rue. Née à Annecy, elle est bien intégrée dans la ville depuis des années.

L'affaire remonte le jour de la rentrée scolaire. N.B emmène ses enfants à l'école Carnot située au centre d'Annecy. Elle est musulmane et porte un simple foulard autour de la tête. Ce 1er septembre, les parents peuvent conduire leurs enfants auprès de leur enseignante et donc traverser la cour. C'est à ce moment-là qu'elle est interpellée par un autre parent d'élève qui lui demande de quitter l'établissement sous le prétexte que le port du voile est un signe ostentatoire religieux et que la loi française interdit de le porter à l'école.

L'homme se présente alors comme « un citoyen français ». C'est aussi la nationalité de N.B. Rappelons que la loi n'interdit pas le voile traditionnel (le cas est différent avec un niqab ou une burqa) dans les lieux publics mais que son port n'est pas autorisé pour les agents des services publics en application du principe de laïcité. Enfin, règle de base, il faut être officiellement détenteur d'une autorité pour faire appliquer la loi. C'est ce qu'ont rappelé la police, appelée sur les lieux, et le maire d'Annecy qui effectuait ce jour-là la tournée des écoles.

Une atteinte à la considération et à l'honneur

Si N.B a reçu le soutien du maire, des enseignants et d'autres parents, elle n'a néanmoins pas voulu en rester là et a porté plainte, la semaine dernière, après mûre réflexion. « J'ai été blessée et choquée par cette intervention qui s'est faite devant mes enfants [...]. Et j'ai eu peur que quelqu'un de plus violent m'agresse. Ceux qui me connaissent le savent : je suis une personne ouverte. Je respecte toutes les communautés et toutes les croyances. J'ai déjà été quelquefois victime de réflexions racistes. Je les ai gérées seule et je ne suis pas dans la victimisation. Mais là je me suis vraiment sentie humiliée en public et devant des enfants. Je ne veux pas laisser passer ça, j'en fais une question de principe. » MeLyonnaz, avocat à Annecy et ancien bâtonnier, a accepté de prendre le dossier en main. « *S'il n'y a pas d'injures racistes au départ, je considère que cet homme a porté atteinte à la considération et à l'honneur de cette femme.* » Et c'est sous cette qualification que la plainte a été déposée au pénal. N.B a aussi écrit à l'Éducation nationale et au ministère de l'Intérieur.

<http://www.ledauphine.com/religion-et-croyance/2016/09/17/un-parent-exige-l-expulsion-d-une-femme-voilee-d-une-ecole>

Note de Christine Tasin

Un procureur va-t-il considérer que dire à une femme que le foulard est un signe ostentatoire religieux relève du racisme, de la discrimination et porte atteinte à la considération et à l'honneur de la voilée ???

Ce serait aberrant et scandaleux. Mais avec Urvoas aux commandes le pire est toujours possible.

Je trouve, quant à moi, que le voile, qu'il s'appelle foulard ou niqab, porte atteinte à la considération et à l'honneur de toutes les femmes, ramenées par ce chiffon obligatoire au statut discriminant de femme soumise, cachée, considérée comme une pute si elle montre ses cheveux.

Je trouve, quant à moi, que le voile, qu'il s'appelle foulard ou niqab, porte atteinte à la considération et à l'honneur de tous les hommes, ramenés par ce chiffon obligatoire au statut de prédateur ne maîtrisant pas ses pulsions...

Bref, ce sont nos femmes et nos hommes qui sont insultés par ces femmes en foulard.

Pire encore, elles osent se présenter ainsi dans une école donnant ainsi à nos enfants l'horrible modèle de la femme soumise, cachée, que leurs camarades musulmans leur apprennent à voir comme le seul modèle acceptable. Ces enfoulardées font naître la haine de leur propre mère chez nos enfants sous l'emprise musulmane, la haine de nous, la haine de soi.

Et c'est, forcément, ce que veulent les soldates de l'islam en imposant ainsi leur uniforme partout et surtout à l'école.

Alors soutien au parent courageux qui a osé protester contre cette intrusion de la barbarie dans le saint des saints, l'école.

Je n'ai hélas pas ses coordonnées mais si quelqu'un a les moyens de le contacter, qu'il sache qu'il n'est pas seul.